

Mise au point sur les *Utricularia* trouvées en Haute-Garonne

Par Lionel BELHACENE

Ecole vieille

31450 Pouze

Depuis presque 2 siècles, les flores et les florules de Haute-Garonne ou du pourtour toulousain nous indiquent uniquement la présence d'*Utricularia vulgaris* L. dans de rares stations. Notons qu'*Utricularia minor* n'a pour l'instant jamais été trouvée dans notre département. Nous la gardons dans la clé de détermination uniquement pour sa potentialité à être trouvée. Elle est présente en Ariège et en Hautes-Pyrénées, les 2 départements entourant la Haute-Garonne.

Les mentions de *vulgaris* dans les ramiers de la Garonne, à Estagnau (Saint Béat) ou en forêt de Bouconne sont régulièrement relatées. Fort de ces observations, les populations rencontrées depuis 2000 (année de départ de l'inventaire et de l'atlas de la flore vasculaire de Haute-Garonne) étaient notées comme telles (*Utricularia vulgaris* L.). La liste des espèces protégées en Midi-Pyrénées stipule d'ailleurs l'espèce (tout comme *U. minor*) comme intégralement protégée au niveau régional.

Il aura fallu attendre cette année 2007 pour se poser la question sur la réelle identité de ces plantes. En effet, après le passage de plusieurs botanistes du CBP et de Nature Midi-Pyrénées sur des stations de certains ramiers de la Garonne, des échanges sur le forum Isatis ont révélé un doute quant au taxon rencontré.

Avons-nous affaire à *Utricularia vulgaris* L. ou alors à un autre taxon proche : *Utricularia australis* R. Brown ?

Si « les anciens » avaient noté toutes leurs observations sous le binôme *U. vulgaris*, c'est peut-être parce que cette espèce regroupait *U. australis* dans sa variabilité. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter un ouvrage de référence du début de XXème siècle : la flore de Rouy (volume 11, page 205). Au sein de l'espèce *U. vulgaris* L., une simple « race » est décrite. Elle est notée *U. major* (synonymisée aussi avec *U. neglecta*). Elle correspond à ce qu'aujourd'hui nous nommons *Utricularia australis* R. Brown.

Par contre, dès la flore de l'abbé Coste (puis celle de Fournier), Les 2 taxons sont nettement séparés en espèces distinctes. Dans chaque cas, une petite phrase signale cependant les confusions généralement commises entre ces 2 espèces : *australis* (*neglecta* ou *major*) étant généralement prise pour *vulgaris*.

Je ne comprends pas pourquoi cette erreur a alors perduré pendant plus d'un siècle dans les diverses flores de la région, ni pourquoi, nous, botanistes du XXIème siècle, avons aussi fait cette confusion si longtemps. Cela s'explique peut-être par les critères souvent peu probants qui sont avancés dans les flores.

Nous allons les lister et les discuter.

Critères sur les organes végétatifs :

Tout le monde s'accorde à dire que les organes végétatifs de ces 2 espèces sont suffisamment identiques pour interdire toute détermination uniquement avec les feuilles et les rameaux. Seules les inflorescences et les fleurs seraient susceptibles de différencier *vulgaris* d'*australis*.

Critères sur l'inflorescence :

Si la plupart des flores françaises nous décrivent une nette différence de rapport entre la longueur des bractées et celle des pédicelles, des flores étrangères et généralement plus récentes sont beaucoup moins tranchées. Pour Coste, Fournier et Rouy (peut-être s'agit-il des trop malencontreux copier-coller que nous trouvons régulièrement dans la littérature française), les bractées sont 2-3 fois plus courtes que les pédicelles pour *vulgaris* et 4-5 fois plus courtes que les pédicelles pour *australis*. Flora Iberica pose déjà un certain doute en notant que les bractées d'*australis* peuvent aussi être plus longues et représenter au moins 1 tiers du pédicelle. Ajouter à cela, la possibilité d'avoir un pédicelle plus ou moins accrescent chez *australis* et pas (ou peut-être peu) chez *vulgaris*, pour comprendre que ce rapport de longueur n'est pas constant, très relatif à l'état de floraison et donc trop variable pour être facilement utilisé et convaincant.

L'accrescence du pédicelle chez les utriculaires de ce groupe nous semble plus généralisé que ce que les flores veulent bien en dire. Les différents dessins et photos trouvés dans la littérature et sur le web nous montrent bien que même *vulgaris* possède des pédicelles qui s'allongent au fur et à mesure que la fructification avance. Ils sont certainement moins accrescents que ceux d'*australis*, mais ils le sont aussi. De même, la forme que prend alors le pédicelle fructifère (courbé chez *vulgaris* et sinué pour *australis*, d'après les flores) est sujette à caution. En effet *australis* peut très bien avoir un pédicelle fructifère simplement courbé.

Certains auteurs ont aussi vu une différence notable sur la couleur du pédoncule et du calice. Elle serait d'un rouge brun pour *vulgaris* et d'un rouge pâle pour *australis*. Là encore, méfiance. Ce critère n'est pas tranché, très variable et parfois subjectif.

Il faut donc chercher ailleurs des critères plus francs pour une bonne détermination.

Critères floraux :

Tout d'abord voici un ensemble de critères souvent cités, qui malheureusement n'ont que peu de valeur car ils sont trop variables. Leurs valeurs se chevauchent souvent. Tout cela apporte généralement plus de confusion que de clarté à une bonne détermination.

Les différents rapports de tailles des 2 lèvres de la corolle et du palais (lèvre inférieure/lèvre supérieure, lèvre supérieure/palais) sont les exemples les plus

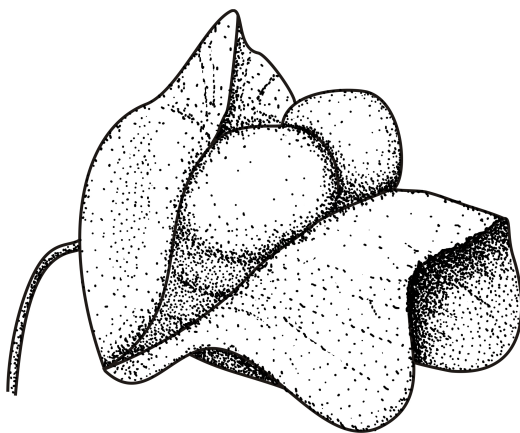
frappants. Dans la nature, rien n'est aussi simple et tranché que ce que les diverses flores nous en disent. Il en est de même en ce qui concerne l'angle formé entre les 2 lèvres (inférieur, ou égal à supérieur à 90 °). La forme et la courbure de l'éperon sont aussi 2 critères qu'il faut abandonner car là encore la réalité est loin des écrits.

Nous avons ensuite un critère peu repris et qui ne semble pas évident à constater ni à interpréter. Il s'agit de l'insertion des anthères qui seraient toujours libres chez *australis* et se soudant souvent après l'émission du pollen chez *vulgaris*.

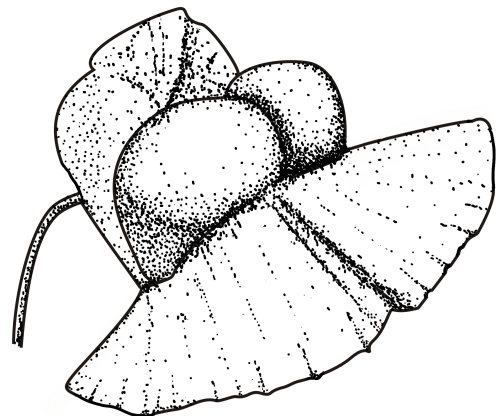
Enfin, les 2 derniers critères (ceux que j'ai retenus pour la fin), semblent être les seuls à mettre tout le monde d'accord et semblent aussi être les seuls à se vérifier de manière constante dans la nature. Ils sont :

1, La forme de la lèvre inférieure.

Finalement, le critère le plus évident et le plus convaincant (celui qu'il faut retenir avant tous les autres, peut-être même le seul intéressant à retenir pour le terrain) est la forme de la lèvre inférieure de la corolle. Elle est typiquement « en selle », c'est à dire avec les bords réfléchis sur le côté pour *vulgaris* et elle est beaucoup plus plane (ses bords sont alors dans le même plan que le reste) pour *australis*.



Utricularia vulgaris L.



Utricularia australis R. Brown

Dessins de Valérie Rolland

2, la disposition des glandes à l'intérieur de l'éperon.

Si *vulgaris* possède, à l'intérieur de son éperon, sur sa partie distale, des petites glandes situées uniquement sur la face dorsale, *australis*, dans la même partie de son éperon, en possède sur les 2 faces.

Nous remarquons que peu de critères sont francs, et que beaucoup d'autres sont en fait très variables et se recoupent trop souvent et trop fortement pour mettre en évidence une distance nette entre ces 2 espèces.

Ceci pourrait venir du fait que ces 2 taxons ne seraient peut-être que 2 formes d'une même espèce. Je laisse à d'autres le soin de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse.

En conclusion à ces analyses, toutes les populations d'utriculaires connues aujourd'hui en Haute-Garonne correspondent au taxon trop souvent galvaudé : *Utricularia australis* R. Brown.

Il faudra quand même vérifier si celles de la forêt de Bouconne ou de Saint Béat (non revues depuis plus d'un demi-siècle) correspondent aussi à ce taxon.

Avant de finir cet article, il faut revenir sur la protection de ces populations.

Il y a quelques petites années, quand nous avons réalisé les prélistes pour la flore protégée de Midi-Pyrénées, nous en étions encore au taxon *Utricularia vulgaris* L. comme étant le seul présent du groupe dans notre région. Vu sa rareté et son milieu trop souvent détruit, il était évident de mettre ce taxon dans la liste des espèces protégées au niveau régional.

Que doit-on faire aujourd'hui pour protéger *Utricularia australis* ?

Est-elle incluse dans *Utricularia vulgaris* au sens large ? (un de ses synonymes est *U. vulgaris* auct. non L.)

N'est-elle plus protégée ?

Doit-on demander un changement de la liste ?

Mais sommes-nous certains de ne pas trouver plus tard *U. vulgaris* ?

Faut-il alors juste demander un rajout à la liste ?

Voici quelques questions « administratives » qu'il va falloir régler assez vite si nous voulons être certains de pouvoir protéger, le cas échéant, cette espèce.



Utricularia australis : le 11 07 2007 à Portet sur Garonne